

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 25 NOVEMBRE 2024

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Nassima LAGROUNI, Conseillères municipales

MM. Jonathan CHRISTIN, Didier HENRIOD, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT, Ludovic ZBINDEN, Conseillers municipaux

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé.e.s :

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Conseillère municipale

M. André PHILIPP, Conseiller municipal

Invité

M. Barthélémy ROCH, F.I. FIDES Immo Sàrl

Assiste :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbaliste :

Mme Sophie PALMERINI

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 OCTOBRE 2024 :
 - FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'000'000.00 A LA COMMUNE DU GRAND-SACONNEX POUR L'ACHAT DU MATERIEL D'EXPLOITATION, DE MEDIATION ET D'EXPOSITION DU PROJET DU MUSEE DE LA BANDE DESSINEE.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA CHAMPAGNE (ORPC)

VI. BUDGET 2025 – ÉTUDE

VII. MOTIONS

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Mme HENRIOD, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle excuse l'absence de Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY et M. André PHILIPP, membres du Conseil municipal. Elle salue ensuite la présence de M. Barthélémy ROCH et MM. Philippe DUPERRIER et Arthur SCHNEIDER dans le public.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 2 OCTOBRE 2024

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

M. JOYE souhaiterait y apporter un complément. Il revient sur la réponse que lui a apporté M. NOVELLE, lors de la dernière séance, qu'il a trouvée avilissante envers lui-même. Il précise qu'il votera tout de même pour l'approbation du procès-verbal.

Sans autre remarque ni question, **la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2024 est approuvé par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente demande s'il y a des commissions.

Commission école, petite enfance

La commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 29 octobre 2024 à 20h00 et les points suivants ont notamment été traités :

- **Budget 2025**

Mme RAMBACH a apporté de nombreuses précisions liées au budget de la crèche, qui présente une augmentation de CHF 32'000.00, en raison notamment de l'augmentation des charges salariales.

Le budget 2025 de CHF 396'098.00 a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission.

Commission finances

La commission finances s'est réunie le 6 novembre 2024 à 20h00 et les points suivants ont notamment été traités :

- **Patinoire inline – réfection du revêtement et de la bordure / investissement**
 - **Les membres de la commission ont validé à l'unanimité de traiter ce dossier par le budget des investissements, pour un montant de CHF 100'000.00 (TTC).**
 - **Les membres de la commission ont validé à l'unanimité de calculer l'amortissement sur 10 ans, soit CHF 10'000.00/an dès 2025.**

Les membres de la commission invitent les membres du Conseil municipal à voter favorablement la délibération qui leur sera soumise.

- **Motion : Pérennisons ensemble le patrimoine communal d'Aire-la-Ville**

Les membres de la commission finances ont pu entendre le point de vue de M. Barthélémy ROCH, Président de la Fondation communale pour le chauffage, qui a rappelé que la Fondation de droit public communal est souveraine et que le Conseil de Fondation est l'organe suprême et gère la Fondation. Ce Conseil a tout pouvoir, notamment pour décider d'augmenter ou pas les tarifs. Il n'est pas de la compétence du Conseil municipal et/ou de l'Exécutif de lui imposer ses/leurs directives.

M. ROCH a également ajouté que le Conseil de Fondation recherche des solutions pour équilibrer les comptes de la Fondation et demande de lui laisser le temps de faire des propositions (certainement au printemps 2025). L'augmentation des tarifs est une des solutions. M. ROCH précise, que contrairement à ce qu'affirme la motion, une augmentation des tarifs est possible contractuellement. La formule du calcul du tarifs comprend une augmentation en lien avec l'indice genevois des prix à la consommation. Dans tous les cas, cette augmentation n'interviendra pas avant janvier 2026.

Les membres de la commission ont :

- **Refusé l'augmentation de la subvention communale – de CHF 40'000.00 à 90'000.00 – en faveur de la Fondation communale pour le chauffage, dans le budget 2025, par 3 voix pour (dont la voix du Président), 3 voix contre (Mme HENRIOD, MM. HENRIOD et JOYE).**
- **Accepté à l'unanimité de reporter l'étude de cette motion en 2026 et si nécessaire.**

Cette motion fera l'objet d'une résolution soumise au Conseil municipal lors de la séance du 11 décembre 2024.

- **Budget 2025 – étude**

Pour établir ce projet de budget, l'Exécutif a dû tenir compte de plusieurs paramètres :

- Les décisions des commissions ;
- La baisse d'impôt au niveau cantonal de près de CHF 400'000.00 (à savoir : CHF 240'000.00 qui concernent la votation du 24 novembre 2024 – loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) – ainsi qu'une baisse des estimations

fiscales de CHF 137'000.00 remise par l'administration fiscale cantonale le 30 octobre 2024) ;

- La motion relative à la baisse du centime additionnel communal de 50 à 49 ;
- La motion relative à la pérennisation du patrimoine communal.

Pour présenter un budget équilibré, l'Exécutif a fait des propositions d'économies pour un montant de CHF 75'500.00, acceptées à l'unanimité des membres de la commission finances, et a proposé, conformément à la législation, d'user de son droit de surévaluer les dernières estimations fiscales de 5 %.

Un groupe de commissaires de la commission finances, Mmes HENRIOD, MOULLET-BOUCHARDY et MM. HENRIOD et JOYE, ont fait de leur côté d'autres propositions d'économies, et intégré l'augmentation de la subvention communale en faveur de la Fondation pour le chauffage de CHF 40'000.00 à CHF 90'000.00.

Après avoir débattu sur de nombreux points, les membres de la commission finances ont décidé :

1. Motion relative à la baisse du centime additionnel communal :
 - De proposer le budget 2025 avec un centime à 50, soit de conserver un centime à 50 et ne pas intégrer la baisse du centime à 49 pour 2025 – **par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**
2. Motion relative à la pérennisation du patrimoine communal :
 - De conserver la subvention communale, à hauteur de CHF 40'000.00, en faveur de la Fondation pour le chauffage, dans le budget 2025 – **par 3 voix pour (dont la voix du Président), 3 contre, 0 abstention.**
 - De reporter l'étude de cette motion en 2026 et si nécessaire – **par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**
3. Budget 2025

Rapport de majorité

- De valider, **par 4 voix pour et 2 voix contre (Mme et M. HENRIOD)**, le projet de budget 2025 avec un résultat positif de CHF 2'093.05, présenté par l'Exécutif, à savoir :
 - Budget à l'équilibre ;
 - Version avec un centime additionnel à 50 ;
 - Économies pour un montant de CHF 75'500.00 ;
 - Estimations fiscales à la hausse de 5%.

Rapport de minorité

La Présidente prend la parole et informe que le rapport de minorité sera rapporté par M. HENRIOD.

Monsieur NODA GONZALEZ termine son rapport en précisant que la majorité des membres de la commission finances invite les membres du Conseil municipal à valider le budget 2025, version présentée par l'Exécutif, quand il leur sera soumis.

La Présidente passe la parole à M. HENRIOD qui donne lecture de son rapport de minorité.

Rapport de minorité

1. Motion : « S'agissant de la motion "Pérennisons ensemble le patrimoine communal d'Aire-la-Ville", pour donner suite à l'intervention de M. ROCH, Président de la Fondation communale pour le chauffage, lors de la commission du 6 novembre dernier – ce dernier ayant confirmé qu'il n'y aurait pas d'augmentation du prix du kilowattheure en 2025 – et dans le but de travailler sur un budget équilibré, les dépositaires de la motion, MM. Pascal RAEMY et Didier HENRIOD, proposent de ne pas inscrire une ligne supplémentaire de charges de CHF 50'000.00 dans la version définitive du budget communal 2025.

Cependant, il est tout de même nécessaire de rappeler que la Fondation fait face à une double problématique financière, soit une perte cumulée d'environ CHF 200'000.00, ce qui a été confirmé par M. ROCH, et au niveau de l'exploitation, il a été constaté que les comptes sont déficitaires de manière chronique, malgré une subvention communale annuelle de CHF 40'000.00, et ce depuis un certain nombre d'années.

Dans tous les cas, MM. Pascal RAEMY et Didier HENRIOD préconisent de garder cette motion en éveil, afin de reposer une aide exceptionnelle de CHF 50'000.00 en 2026, si nécessaire et, en parallèle, d'étudier une solution viable, notamment dans le cadre des travaux de la commission finances, pour le moyen et le long terme, comme il l'a été clairement stipulé dans notre motion.

2. Budget 2025 : En ce qui concerne le budget communal pour 2025, suite à la votation populaire du 24 novembre 2024 et notamment l'acceptation de la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), il est de notre responsabilité de faire des choix qui sont nécessaires, afin de garantir un budget de fonctionnement au plus proche de l'équilibre. Pour rappel, les Aériennes et Aériens ont plébiscité cette modification avec plus de 75 % de oui. Notre rôle, que ce soit au niveau législatif ou de l'Exécutif, est de faire respecter ce choix. L'Exécutif souhaite surestimer les estimations fiscales remises par l'administration fiscale à hauteur de 5 %, ce qui fait effectivement partie de ses compétences.

Nous estimons qu'avec le vote du week-end dernier, cette situation est durable et qu'il faut entrevoir rapidement les mesures d'assainissement de notre situation budgétaire pour 2025 et également pour les années à venir. Il ne s'agit pas de supprimer des prestations, comme l'a dit notamment Mme Nathalie FONTANET, Conseillère d'État, lors de son message ce matin, au niveau cantonal, mais de freiner l'augmentation des charges d'exploitation que nous constatons depuis plusieurs exercices en évolution.

C'est dans cette optique citoyenne responsable qu'il a été proposé des mesures correctives lors de notre commission finances. Par rapport à la proposition faite par la majorité, il est envisagé de diminuer nos charges globales à hauteur de CHF 98'000.00 et de ne pas inscrire au budget CHF 50'000.00 de charges supplémentaires, en référence à la motion pour le soutien de la Fondation du chauffage.

Dans une optique constructive, nous sommes évidemment à l'écoute des partenaires autour de cette table, afin de trouver une solution pérenne et viable pour notre belle commune. »

M. Didier HENRIOD, Aire-la-Ville, le 25 novembre 2024

La Présidente remercie pour les rapports de commission.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente fait part de la communication suivante :

Association des communes genevoises (ACG)

Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance des procès-verbaux des décisions prises à l'occasion de l'Assemblée générale du 26 juin 2024. Ces communications ne sont pas soumises à un vote.

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Apéritif communal

L'apéritif communal aura lieu le 27 janvier 2025. Les invitations suivront.

Concours fleuri

Pour le Concours fleuri de cette année, la Commune d'Aire-la-Ville a obtenu la première place des Communes de moins de 1'200 habitants, ce qui n'était encore jamais arrivé. La commune doit ce classement à ses collaborateurs, qui ont œuvré toute l'année. M. NOVELLE les en remercie.

Voyage de fin de législature

Les membres du Conseil municipal devront remplir le formulaire qui leur a été envoyé dernièrement. M. NOVELLE informe également que le vol du mercredi est déplacé à 21h00.

Fête du 1^{er} Août

Pour rappel, il avait été décidé, pour la première fois, que la Commune subventionne une partie du prix des repas et d'offrir l'apéritif de bienvenue. Tout s'est très bien passé au vu du nombre de personnes qui ont assisté à l'évènement. Depuis le temps qu'il prend part à cette fête, M. NOVELLE n'avait jamais vu autant de personnes (plus de 350) et qui ont également mangé. Les années précédentes, le nombre de repas servis était compris entre 200 et 250. M. NOVELLE considère que d'avoir pu diminuer le prix des repas et offrir cet apéritif ont représenté un signe envoyé aux communiers. Le coût total (repas et apéritif) s'élève, pour la Commune, à environ CHF 1'500.00 seulement.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

Commission école et petite enfance

Mme RAMBACH souhaite apporter une précision au rapport de la séance de la commission du 29 octobre 2024.

Le budget 2025 de la crèche présente effectivement une augmentation de CHF 32'000.00, en raison notamment de l'augmentation des charges salariales, mais celui-ci s'équilibrera avec une augmentation des revenus et *in fine*, la subvention de la Commune pour le fonctionnement de la crèche est en diminution de près de CHF 30'000.00.

M. HENRIOD aimerait savoir qui des Présidents de commissions ou des membres de l'Exécutif rédige les rapports des commissions.

Mme RAMBACH explique qu'il est coutume que le secrétariat communal s'en charge. Il peut s'agir des Présidentes et Présidents, cependant cette pratique n'est pas en vigueur à Aire-la-Ville. Elle ajoute qu'il est également nécessaire de prendre en compte le moment où les rapports de commission sont rédigés. Elle souligne par exemple que le rapport de minorité de M. HENRIOD ne reflétait pas réellement la séance de la commission, même en tant que rapport de minorité, puisqu'il y a ajouté des éléments.

M. HENRIOD indique ne pas avoir évoqué ce sujet-là, mais avoir posé une question ouverte.

Mme RAMBACH confirme que les rapports sont bien rédigés par le Secrétariat communal.

M. HENRIOD remercie d'en prendre note.

Reprenant une information reçue en séance de Mme SNEIDERS, **Mme RAMBACH** informe M. HENRIOD que le document soumis à la Présidence de la commission est toujours un projet. La Présidente ou le Président peut décider d'ajouter ou non des éléments.

En ce qui concerne le rapport de la commission école, petite enfance, **Mme RAMBACH** a souhaité préciser que le rapport ne reflétait qu'une augmentation de charges, alors qu'elle estimait correct de préciser qu'il y avait également une augmentation des revenus.

Mme RAMBACH confirme toutefois qu'un rapport doit effectivement refléter les propos qui ont été prononcés en séance, or le rapport de minorité lu par M. HENRIOD ne répond pas entièrement à ce critère.

M. HENRIOD souligne que ce n'était pas le propos de sa question.

Mme RAMBACH poursuit ses communications.

Concert Perle de l'Est – église d'Aire-la-Ville

Concert de l'église, où s'est déroulée la magnifique prestation d'Yves MOULIN, le samedi 16 novembre 2024. **Mme RAMBACH** indique qu'il s'agissait d'un très bel évènement, chaleureux, cordial et de grande qualité.

Festivités/manifestations à venir

- Fenêtres de l'Avent : quelques dates à retenir.
 - 1^{er} décembre, avec l'Association des parents d'élèves, qui organise un évènement au poids public,
 - 4 décembre, avec la Compagnie des pompiers 202, qui organise aussi un évènement
 - 10 décembre, avec la fenêtre de la Mairie.
- Marché de Noël : le dimanche 1^{er} décembre, autour de moments conviviaux permettant de se retrouver.
- Fête de l'Escalade : autre évènement tout aussi joyeux est prévu le vendredi 13 décembre, autour du thème « Western ».
- Concert : enfin, le dimanche 15 décembre, un concert sera donné par le Chœur d'Hommes de Cartigny à l'église d'Aire-la-Ville.

Toutes ces indications figureront dans le bulletin d'information communal qui sera distribué entre mercredi 27 et jeudi 28 novembre.

Solidarité internationale

Les associations Kombit et Assamba ont adressé leurs remerciements au Conseil municipal pour son soutien renouvelé à leurs projets en 2024.

La Présidente passe la parole à **Monsieur APOTHELOZ**, qui n'a pas de communication.

IV. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 OCTOBRE 2024 :

- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'000'000.00 A LA COMMUNE DU GRAND-SACONNEX POUR L'ACHAT DU MATERIEL D'EXPLOITATION, DE MEDIATION ET D'EXPOSITION DU PROJET DU MUSEE DE LA BANDE DESSINEE.

La Présidente demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, elle met au vote la décision susmentionnée.

La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 octobre 2024 est acceptée par 9 pour, 0 contre et 1 abstention (Mme LAGROUNI).

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA CHAMPAGNE (ORPC)

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet la délibération au vote :

Exposé des motifs

La commune de Conignon est actuellement rattachée à l'Organisation régionale de Lancy-Cressy. Elle a émis le souhait de rejoindre l'Organisation régionale de la Champagne.

Lors de sa séance du 29 août 2023, les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne ont accepté le principe d'adhésion de la commune de Conignon.

Le Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville lors de sa séance du 25 juin 2024, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Conignon à l'ORPC Champagne.

Le Conseil municipal de la commune d'Avully lors de sa séance du 20 juin 2024, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Conignon à l'ORPC Champagne.

Le Conseil municipal de la commune d'Avusy lors de sa séance du 25 juin 2024, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Conignon à l'ORPC Champagne.

Le Conseil municipal de la commune de Bernex lors de sa séance du 18 juin 2024, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Conignon à l'ORPC Champagne.

Le Conseil municipal de la commune de Cartigny lors de sa séance du 17 juin 2024, a accepté à la majorité l'adhésion de la commune de Conignon à l'ORPC Champagne.

Le Conseil municipal de la commune de Chancy lors de sa séance du 11 juin 2024, a accepté à la majorité l'adhésion de la commune de Conignon à l'ORPC Champagne.

Le Conseil municipal de la commune de Laconnex lors de sa séance du 10 juin 2024, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Conignon à l'ORPC Champagne.

Le Conseil municipal de la commune de Soral lors de sa séance du 10 juin 2024, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Confignon à l'ORPC Champagne.

L'article 23 des Statuts du Groupement intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne fixe les modalités visant à modifier la teneur de ces derniers. Ainsi, toute modification doit être décidée par le Conseil intercommunal, puis validée par une délibération des Conseils municipaux des communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral.

Le Conseil intercommunal a donc procédé aux modifications nécessaires desdits statuts pour soumission aux Conseils municipaux des communes membre de l'ORPC Champagne ainsi que le Conseil municipal de la commune de Confignon en vue de son adhésion effective le 1^{er} janvier 2025.

Vu le groupement communal de protection civile existant entre les communes fondatrices d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral,

Vu le préavis de principe, émis favorablement, par les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne lors de leur séance du 29 août 2023, concernant l'éventuelle entrée de la commune de Confignon,

Vu le projet de modification de statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC Champagne) pour inclure Confignon,

Vu le vote à l'unanimité des membres présents par le Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville lors de sa séance du 25 juin 2024, concernant l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne »,

Vu les votes favorables des Conseils municipaux des communes fondatrices et du Conseil municipal de la commune de Confignon concernant l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne »,

Vu l'article 2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (g 2 1),

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u et 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'accepter les modifications des statuts du groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » du 9 septembre 2024, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par la commune de Confignon.
5. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.

La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. ÉTUDE DU BUDGET 2025

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE** qui précise qu'il va faire un exposé des motifs qui comprendra un certain nombre d'éléments déjà évoqué dans cette séance. M. NOVELLE donne lecture de son exposé.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Préambule

Lors de sa séance du 6 novembre dernier, la commission finances a étudié le projet de budget 2025. Le rapport du Président, qui vient de vous être rapporté au point 2 de l'ordre du jour, vous a informés des décisions dans les grandes lignes.

Afin de vous aider à mieux comprendre ce projet de budget 2025, dont la construction n'a pas été facilitée à cause de plusieurs paramètres, je propose de préciser des éléments importants qui vous permettront de mieux appréhender ce projet de budget qui vous est présenté ce soir.

La construction des budgets devient année après année de plus en plus délicate. Celui de 2025 ne fait pas exception. Plusieurs paramètres importants ont dû être pris en compte pour élaborer le budget 2025.

1. Baisse d'impôts au niveau cantonal

Le premier élément important ayant une incidence sur les recettes fiscales, c'est le projet de loi modifiant la LIPP (loi sur l'imposition des personnes physique) qui a été soumis au peuple ce 24 novembre 2024 et qui a été accepté. Cette baisse d'impôts a été estimée pour Aire-la-Ville, par l'administration fiscale, à CHF 240'000.00.

De plus, la dernière estimation des recettes fiscales remise le 30 octobre 2024, a fait état une baisse des estimations de CHF 137'000.00, par rapport à la version des estimations de juillet 2024.

La baisse des recette fiscales est estimée à près de CHF 400'000.00 pour 2025.

2. Baisse du centime additionnel communal

En effet, en mai 2024 et à la suite de la motion de Monsieur Jonathan CHRISTIN, le Conseil municipal a validé le principe d'étudier l'impact d'une baisse du centime additionnel sur le budget 2025 et de présenter celui-ci- avec deux variantes, l'une avec le centime additionnel actuel de 50 centimes et une deuxième avec un centime additionnel à 49 centimes.

Il est important d'avoir à l'esprit que l'impact de la baisse d'un centime n'est pas encore totalement connu. Je m'explique. Pour calculer les recettes d'impôts reversées à une commune, le canton se base sur le montant du centime. Cette information, au moment d'établir le budget 2025 est connue et peut être répercutée sur les rubriques concernées. Pour 2025, il a donc fallu prendre en compte une baisse de recettes fiscales d'environ de CHF 50'000.00 (correspondant à une baisse d'un centime). De plus, des communes, comme Aire-la-Ville, bénéficient de la péréquation intercommunale. Celle-ci est calculée sur plusieurs paramètres (notamment le nombre d'habitants et le centime additionnel). Cependant, ces paramètres ont toujours un décalage de 2 à 3 ans. Ce qui fait que l'impact complet de la baisse du centime additionnel, si cette décision est validée par le Conseil municipal, ne sera connue que dans 2 à 3 ans.

Conformément à la demande du Conseil municipal, l'Exécutif a préparé un projet de budget, présenté à la commission finances, avec les variantes à 49 et 50 centimes.

Malheureusement, au vu de la baisse des recettes fiscales estimée à près de CHF 400'000.00, la variante à 49 centimes n'a pas pu être retenue ni par l'Exécutif ni par les membres de la commission finances.

3. Fondation communale pour le chauffage / Motion

Un troisième paramètre important que la commission finances a étudié. Lors de la séance du 6 novembre, les membres de la commission finances ont pu entendre la position du Président de la Fondation, M. ROCH, présent également ce soir en qualité de conseiller financier (directeur de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl), et qui pourra répondre à vos interrogations.

Comme vous l'a rapporté précédemment le Président de la commission finances, M. ROCH a rappelé que la Fondation est souveraine, et que son Conseil de Fondation est l'organe suprême qui gère la Fondation. Ce Conseil, conscient des problèmes financiers que traverse la Fondation, recherche des solutions. M. ROCH a bien ajouté que contrairement à ce qu'affirme la motion, une augmentation des tarifs, une des pistes privilégiées par le Conseil de Fondation, est possible contractuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation. J'ajoute que depuis la mise en fonction du chauffage à distance, soit environ 10 ans, la Fondation n'a jamais indexé les tarifs.

Au vu de l'exercice difficile d'aboutir à un budget 2025 équilibré, l'Exécutif a présenté un projet de budget 2025 sans intégrer l'augmentation de la subvention, comme le demande la motion et de conserver une subvention communale à hauteur de CHF 40'000.00. En effet, cette augmentation de la subvention n'est pas demandée par la Fondation communale pour le chauffage. De plus, l'Exécutif pourra revenir devant le Conseil municipal, en 2025, lorsque la Fondation fera part de la conclusion de ses réflexions et solutions, pour éventuellement proposer une délibération.

Une majorité des membres de la commission finances a suivi cette approche circonstanciée.

4. Estimations fiscales

Comme vous le savez, les recettes fiscales sont la base de l'élaboration d'un budget. L'administration fiscale cantonale remet 3 estimations entre mars et octobre. L'Exécutif, afin de présenter des projets de budget à chaque commission, a travaillé sur le projet de budget cet été sur la base des estimations fiscales remises en juillet.

Le 30 octobre après-midi, soit une semaine avant la séance de la commission finances, le canton remet les dernières estimations fiscales, malheureusement à la baisse de

CHF 137'000.00 par rapport à celles de juillet. L'Exécutif et la Secrétaire générale ont donc travaillé rapidement pour que le 31 octobre, une nouvelle version du budget 2025 soit remise aux membres de la commission finances en vue de la séance du 6 novembre. Pour votre information, la version du projet de budget remis aux membres de la commission était déficitaire. Toutefois, dans le message qui accompagnait ce document, il était précisé que l'Exécutif était en discussion avec le service des affaires communales (SAFCO) afin de présenter, en séance du 6 novembre, une solution pour équilibrer le budget 2025.

La version du budget qui vous a été remise ce soir a intégré des économies, pour un montant de CHF 75'500.00, économies que les membres de la commission ont validées à l'unanimité. En ce qui concerne les estimations fiscales et conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC), l'Exécutif a usé de son droit d'évaluer à la hausse les recettes fiscales, dans le cas qui nous occupe à hauteur de 5 %.

Autant vous dire que l'élaboration du budget 2025 nous a passablement occupés, mes collègues et moi-même, afin de présenter un projet de budget 2025 équilibré.

Comme je vous l'ai dit précédemment, le projet de budget 2025, validé par une majorité des membres de la commission finances le 6 novembre 2024, tient compte des décisions de chaque commission mais intègre les propositions d'économies de l'Exécutif pour un montant de CHF 75'500.00. Pour répondre à la motion de Monsieur CHRISTIN, la présentation a été faite en deux colonnes à 50 centimes et 49 centimes. Comme vous pouvez le constater, la version du budget avec un centime à 49 présente un résultat négatif de plus de CHF 51'000.00. L'Exécutif et les membres de la commission finances n'ont pas souhaité intégrer dans le projet de budget 2025 cette variante à 49 centimes. Cela aurait nécessité de trouver des mesures d'économies supplémentaires et dès lors des prestations diminuées pour la population aérienne.

Je tiens encore à apporter un éclairage sur les points suivants :

5. Motion : Pérennisons ensemble le patrimoine communal d'Aire-la-Ville

Le projet de budget 2025, présenté par l'Exécutif, ne prend pas en compte l'augmentation de la subvention, de CHF 40'000.00 à 90'000.00, comme le propose la motion.

Une majorité des membres de la commission finances a suivi cette proposition. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur ce sujet lors de la séance du 11 décembre 2024.

6. Amortissements

Au niveau des amortissements, il convient de rappeler que leur niveau reste globalement faible et stable. Les futurs investissements, à savoir la rénovation de la toiture de l'ancienne école et salle Duvillard, ainsi que la rénovation du revêtement et des bordures de la patinoire inline, ont été intégrés au projet de budget 2025.

Concernant la crèche, en décembre 2023, le Conseil municipal a voté le crédit de construction complémentaire. En juin 2024, la seconde tranche de la subvention fédérale a été versée. Nous avons donc pu clôturer ce crédit de construction. Comme vous pouvez le constater, l'amortissement en lien avec la crèche est en baisse. Celui du mobilier est terminé, grâce notamment à l'amortissement complémentaire voté en décembre 2023.

7. Personnel communal

L'organisation des ressources humaines mise en place pour faire fonctionner l'administration communale et délivrer les prestations à la population, fonctionne à la pleine et entière satisfaction de l'Exécutif. Nous pouvons compter sur une équipe soudée et compétente qui travaille en bonne harmonie et intelligence.

Afin de compléter l'équipe et s'engager politiquement pour la formation des jeunes, il a semblé nécessaire à l'Exécutif d'ouvrir dès septembre 2025 un poste pour une place d'apprentissage en administration communale. En effet, pour l'Exécutif il est du devoir d'une entité publique d'offrir une telle opportunité à un-une jeune, ce d'autant que la Secrétaire générale a les compétences pour accompagner un apprenti. De plus, le secrétariat général pourra rapidement compter sur une force supplémentaire.

Quant aux charges liées au personnel communal, l'augmentation est due notamment aux mécanismes salariaux et à l'ouverture du poste d'apprenti.e.

8. Charges

Entre le budget 2024 et le budget 2025, l'augmentation des charges a été maîtrisée et ne représente que CHF 34'000.00, soit 0,6 % du budget total.

9. Rapport de minorité

M. HENRIOD a souhaité défendre un projet de budget qui comprend une charge supplémentaire due à l'augmentation de la subvention en faveur de la Fondation communale pour le chauffage (CHF 50'000.00), ainsi que des économies supplémentaires. Bien qu'initialement opposés à la proposition de l'Exécutif d'estimer à la hausse les recettes fiscales, M. HENRIOD doit se résoudre également à utiliser cette compétence de l'Exécutif et d'évaluer à la hausse les estimations fiscales de l'ordre de 3.335 % pour équilibrer cette variante du budget.

10. Perspectives

Certaines inconnues sont à prendre en considération pour l'avenir, comme l'entretien des infrastructures communales, le transfert de charges du canton aux communes, notamment sur les questions sociales et de la sécurité publique (SIS, police de proximité). Ces derniers sujets seront traités avec l'Association des communes genevoises qui défend les intérêts des communes auprès du canton.

Pour conclure, je souligne le travail de qualité qui a été fait par les commissions ad hoc ainsi que les membres de la commission finances qui, à l'issue d'une séance intense, ont validé à la majorité le projet de budget 2025 qui vous est soumis ce soir. Projet de budget, présenté par l'Exécutif avec un résultat excédentaire de CHF 2'093.05.

J'espère que vous lui accorderez un bon accueil.

Je profite de remercier également M. ROCH (conseiller financier et directeur de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl) et Mme SNEIDERS, Secrétaire générale, qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget 2025.

Pour terminer, l'Exécutif et M. ROCH se font un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le débat est ouvert.

M. ZBINDEN n'a pas très bien compris le mécanisme relatif à la hausse des estimations fiscales. Il comprend que la Commune a le droit d'estimer des recettes fiscales à la hausse bien qu'elle sache déjà qu'elles seront en baisse. La Commune prendrait le risque d'enregistrer une perte finale de CHF 240'000.00, si les estimations sont justes.

M. NOVELLE explique qu'il n'est jamais possible de savoir ce qu'il y aura pour l'année à venir. Il rappelle que prévoir des recettes supplémentaires relève de la compétence de l'Exécutif et souligne qu'il n'a même pas à en avertir qui que ce soit, et qu'il a le droit de les intégrer dans le budget lorsqu'il l'établit. Il ajoute que de nombreuses communes procèdent ainsi, en sachant pertinemment que l'année d'après, les comptes seront ce qu'ils seront. La Commune d'Aire-la-Ville enregistre régulièrement des excédents de revenus de plusieurs centaines de milliers de francs, ce qui lui permet d'intégrer des amortissements complémentaires.

M. HENRIOD remarque qu'il s'agit, à son avis, du seul hémicycle qui fonctionne de cette manière, en tout cas en Suisse, car l'Exécutif n'a pas à décider d'un budget. Le Législatif est là pour valider le budget et l'Exécutif pour l'exécuter, mais il ne relève pas du rôle de l'Exécutif de décider tout seul d'un budget ou d'une possibilité de l'augmenter virtuellement et de manière délibérée. Ces décisions doivent être prises en bon consensus. Nous devons tous chercher des solutions. Après avoir entendu les explications de M. ROCH, concernant la Fondation communale pour le chauffage, après avoir discuté avec M. RAEMY (qui n'était pas présent, faute d'avoir été invité à la commission des finances), ils ont décidé de tracer cette augmentation de la subvention communale de CHF 50'000.00. Toutefois, **M. HENRIOD** ne pense pas que l'Exécutif puisse décider tout seul d'augmenter des recettes fictives.

M. NOVELLE répète qu'il est du ressort de l'Exécutif de présenter un budget. Si celui-ci propose d'augmenter les estimations des recettes fiscales, le Conseil municipal ne peut rien dire.

S'adressant à M. ZBINDEN, **M. ROCH** indique que la Commune reçoit du canton trois fois par année des estimations fiscales. Celles qui lui parviennent au mois d'octobre se basent sur les déclarations d'impôt des années passées. Ainsi, dans le cas présent, les déclarations qui servent de référence sont celles de 2022, car les rentrées les plus importantes de 2023 sont les déclarations les plus compliquées, qui arrivent plus tardivement. Il est donc difficile de prévoir ce qui sera perçu en 2024. Autrement dit, ce n'est pas parce que le canton déclare à la Commune qu'elle percevra un certain montant qu'elle l'obtiendra réellement. Il s'agit uniquement d'une estimation.

M. ZBINDEN remercie pour cette précision et ce qui est inquiétant est que normalement, l'estimation de juin aurait dû être inférieure à celle d'octobre, si les déclarations les plus importantes sont reçues après.

M. ROCH explique que les plus gros contribuables ne sont pas encore inclus dans l'estimation d'octobre. Il indique que la Mairie reçoit des estimations qui sont confidentielles, raison pour laquelle elles ne sont pas transmises au Conseil municipal. Il confirme ce qu'a affirmé M. NOVELLE, l'Exécutif peut augmenter les estimations fiscales de 5 % sans que le Conseil municipal en soit informé. Autrement dit, l'administration cantonale informe la commune qu'elle recevra CHF 2'500'000.00, mais l'Exécutif peut décider d'augmenter cette somme de 5 % et recevoir ainsi CHF 2'650'000.00, sans avertir le Conseil municipal que ces CHF 2'650'000.00 représentent les estimations fiscales transmises par le canton auxquelles s'ajoutent 5 %. Le montant des impôts est fixé par l'Exécutif sans que ce dernier ne détaille nécessairement au Conseil municipal la méthode utilisée.

M. RAEMY est conscient qu'il s'agit d'un exercice difficile et il remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce budget du mieux qu'ils ont pu. Cependant, puisqu'il connaît désormais le mécanisme du budget, il considère qu'il serait peu prudent et peu judicieux de ne pas en tenir compte, en sachant que certains postes au budget ne sont pas nécessairement urgents. Pour sa part, il privilégierait une approche prudente et la suppression de ces postes qui ne semblent pas nécessaire, pour avoir un budget presque à l'équilibre, sans avoir besoin de recourir à ce mécanisme artificiel d'augmentation, ce qui évitera d'éventuelles mauvaises surprises. Si par bonheur le Conseil municipal avait une bonne surprise, il serait possible de procéder comme lors des années précédentes et de réaliser des amortissements complémentaires.

M. NOVELLE déclare que M. RAEMY a le droit de donner son opinion, étant donné que le Conseil municipal vote le budget. Il rappelle toutefois que ce dernier a été présenté à la commission des finances, qui l'a validé par 4 membres, et qui propose aujourd'hui au Conseil municipal de le valider à son tour dans les deux prochaines semaines.

M. ZBINDEN demande s'il est tout de même possible d'y apporter des modifications.

M. NOVELLE précise qu'en cas de refus, il sera nécessaire de travailler à nouveau ce budget en commission finances ce qui implique que la Commune ne disposera pas tout de suite d'un budget en 2025, et devra travailler avec les douzièmes provisionnels. **M. ZBINDEN** répond qu'il n'est pas du tout prévu d'en arriver à cette option.

M. RAEMY réitère sa demande pour savoir si, à ce jour, il est possible d'apporter des modifications à ce budget.

M. NOVELLE insiste sur le fait que ce projet de budget 2025 a été présenté à la commission des finances, laquelle l'a validé.

M. RAEMY considère que la question de M. ZBINDEN est pertinente. Il s'agit de savoir si l'Exécutif désire prendre le risque que ce budget 2025 soit refusé par le Conseil municipal et de partir sur les douzièmes provisionnels – ce que personne ne souhaite – ou s'il est envisageable d'ouvrir la discussion au sujet de postes qu'il ne semble pas pertinent de maintenir, afin d'essayer de trouver un chemin entre la « roulette russe » d'une hausse des estimations fiscales et les coupes proposées.

M. NOVELLE l'interrompt pour lui faire remarquer qu'il n'est pas question de « roulette russe ». Les chiffres qu'il leur a communiqués représentent uniquement des estimations de l'État.

M. RAEMY voudrait simplement savoir s'il est possible, au cours de cette séance, d'adresser des propositions qui peuvent amener des modifications de budget et qui pourraient faciliter la votation, ou si la discussion est fermée.

M. NOVELLE observe que le budget devrait être refait entièrement.

M. RAEMY estime que cela ne serait pas nécessaire et relève que certains postes conséquents ne sont pas tout à fait pertinents.

M. NOVELLE maintient qu'il défend son budget, lequel est à l'équilibre, viable, et prenant en compte toutes les prestations qui ont été demandées dans l'ensemble des commissions.

M. ZBINDEN ne remet pas en cause le projet de budget 2025 ; il déclare seulement qu'il ne souhaite pas prendre de risques, car il constate que les recettes fiscales de la Commune baissent depuis trois ans, en dehors de la baisse d'impôts. Jusqu'à présent, il n'a pas été

nécessaire de couper. Cependant, pour 2025, la hausse des estimations des recettes fiscales de 5 % est nécessaire pour conserver un équilibre.

M. CHRISTIN observe que depuis plusieurs années, ses collègues de l'Alternative souhaitent que le centime additionnel soit revu à la baisse, alors que de bons bénéfiques sont enregistrés après chaque budget.

M. LANZA indique que, justement, cela a été à chaque fois refusé, parce qu'apparemment, la commune n'enregistrait jamais de bénéfiques alors que chaque année, comme par hasard, des bénéfiques mirobolants étaient engrangés.

M. CHRISTIN acquiesce, mais il observe que depuis des années, la commune a toujours eu des bonnes surprises.

M. LANZA reconnaît qu'il s'agissait de bonnes surprises, mais constate qu'il aurait été possible de baisser le centime additionnel, ce qui n'a jamais été réalisé, parce que, comme par hasard, les prévisions étaient toujours peu engageantes.

M. CHRISTIN insiste sur le fait que la Commune a bénéficié de bonnes surprises, ce qui le conforte dans l'idée que l'Alternative avait raison.

M. LANZA est donc conforté dans l'idée que l'Alternative avait raison.

M. CHRISTIN explique qu'il a proposé la motion, car l'Alternative ne l'avait jamais fait.

M. LANZA lui fait remarquer que la motion n'a pas été acceptée parce qu'elle a été posée au mauvais moment.

M. CHRISTIN le reconnaît, mais maintient que durant ces dernières années, la Commune a tout de même bénéficié de bonnes rentrées d'argent et qu'aucune mauvaise surprise n'est survenue depuis qu'il siège au Conseil municipal.

Mme RAMBACH tient à insister sur le fait que cette estimation à la hausse de 5 % a été validée par le Service des affaires communales (SAFCO). Tout a été fait dans les règles. Elle rappelle que le budget qui leur est présenté ce soir a d'abord été étudié dans différentes commissions, qui ont validé leurs propres budgets. Des coupes ont déjà été réalisées en commissions. Des coupes supplémentaires ont été proposées par l'Exécutif à la commission finances pour un montant de CHF 75'500.00, afin d'arriver à présenter un budget équilibré, car il s'agit en effet du rôle de l'Exécutif de présenter un budget au Conseil municipal. Pour rappel, ce dernier est un organe délibératif et non législatif, comme l'avait précisé M. HENRIOD.

Ainsi, le Conseil municipal peut ensuite refuser. **Mme RAMBACH** se questionne sur les raisons pour lesquelles les Conseillers municipaux et Conseillères municipales désapprouveraient une décision qui a été discutée et validée dans les différentes commissions, puis validée à la majorité dans la commission finances. Elle propose aux membres du Conseil municipal de faire confiance au travail effectué dans les différentes commissions. **Mme RAMBACH** ajoute que la commune est chanceuse d'avoir pu bénéficier finalement d'un budget équilibré, aussi serait-elle surprise que cette proposition soit refusée. De même, elle serait surprise, voire déçue, que de nouvelles propositions de coupes soient émises pour diminuer les choix qui ont été actés en commissions.

M. NODA GONZALEZ fait remarquer que pour éviter que ces discussions tournent en rond, la proposition d'économies doit être exposée dans le rapport de minorité. Or celle-ci n'a pas été présentée et a été portée uniquement à la connaissance des membres des commissions

qui l'ont entendue – ce qu'il déplore. S'adressant à M. HENRIOD, il lui fait remarquer que s'il l'avait fait, il aurait déjà été possible de discuter les 8 propositions de coupe. Or cet élément n'a pas été intégré dans son rapport de minorité.

M. HENRIOD souligne que cette proposition d'économies est sortie dans le rapport de la commission finances. Il s'agit de mesures concrètes d'économies sur du mobilier, divers, aménagements autour de la crèche, l'impression du livre et les travaux sur la haie qui séparent la zone du terrain de boules et de l'entreprise Truchet. Il s'agit de dépenses qui ne sont pas nécessaires dans l'immédiat et sans toucher aux prestations, tout en inversant la tendance.

M. HENRIOD rappelle que les indicateurs financiers sont mauvais (qu'il s'agisse de la dette brute par rapport au revenu ou de la dette nette en francs par habitant), ce qui ne peut pas être contredit. Selon lui, il convient de réagir et de proposer des mesures. Il insiste sur le fait qu'aucun poste n'a été coupé ni aucune prestation supprimée. Il est seulement proposé de supprimer certaines mesures ou d'envisager de les reporter à l'année suivante, comme la question de l'aide à la Fondation communale pour le chauffage.

Le rapport de minorité a proposé des économies pour CHF 98'000.00 et les motionnaires ont décidé de retirer la charge de CHF 50'000.00, après avoir entendu la position de M. ROCH, laquelle leur semble pertinente, qui s'est engagé à ne pas augmenter le prix du kWh. Il s'agit d'une Fondation souveraine. **M. HENRIOD** est convaincu que M. ROCH soutiendra cette Fondation le plus possible pour éviter des problèmes financiers. Cependant, celle-ci est aussi confrontée à des problèmes financiers.

Ainsi, le rapport de minorité n'est pas complètement aveugle, ne formule pas des propositions stupides et qui a pour but d'inverser la tendance, qui s'engage avec des augmentations de charges chaque année, alors que d'autres ferment les yeux en proposant des mesures discrétionnaires que l'Exécutif peut prendre.

Selon **M. HENRIOD**, le rôle d'un Conseil municipal est aussi celui de réfléchir à ces questions, de rendre un avis et d'en discuter. Par ailleurs, **M. HENRIOD** rappelle que le point 6 de l'ordre du jour est intitulé « étude du budget 2025 », et non « décision de M. le Maire et de l'Exécutif », sinon les mesures à venir seront les douzièmes prévisionnels. **M. HENRIOD** souhaiterait que tout le monde discute pour chercher des mesures constructives, afin de réaliser certaines économies et de montrer que la Commune inverse la tendance.

M. RAEMY remercie son préopinant pour toutes ces précisions. Il entend le Président de la commission finances, qui formule des remarques pertinentes, de même que Mme RAMBACH. Pour parler des commissions dont il est membre, il indique que des coupes supplémentaires avaient été décidées, non pas sur des prestations, mais sur des actions qui pouvaient être reportées. Pour cette raison, ils ont renoncé à leur demande de subvention complémentaire en faveur de la Fondation communale pour le chauffage, après avoir entendu des arguments qui semblaient pertinents, subvention qui peut être reportée.

De plus, la Commune se trouve actuellement dans une position exceptionnelle, étant donné qu'elle fait face à une baisse d'impôts importante. Il trouverait donc imprudent d'utiliser le mécanisme évoqué précédemment – bien que légal – car le moment pour ce faire n'est pas opportun, au même titre que tous refusent cette proposition de centime additionnel qui n'arrive pas au bon moment. **M. RAEMY** considère que des propositions complémentaires pourraient permettre de trouver un compromis entre tous et d'éviter un risque de refus de budget, ce d'autant plus que le nombre de propositions est limité et que certains montants relativement importants peuvent être reportés.

Mme RAMBACH souhaite préciser, que malgré les propositions de coupes faite par le rapport de minorité, les estimations fiscales, pour présenter un budget équilibré, devraient être revues à la hausse de 3,3%.

En se basant sur le budget proposé actuellement, **M. HENRIOD** arrive à CHF 51'000.00 de perte au lieu de CHF 151'000.00, soit CHF 100'000.00 de différence, ce qui démontre une volonté de prendre des mesures pour inverser la tendance. Il n'a pas affirmé que le budget finirait par être complètement équilibré, car justement, l'objectif n'est pas d'aller dans le plus dur et d'entreprendre des coupes sur les prestations. Il ajoute que ce dernier point a bien été réfléchi.

Mme RAMBACH constate que certains membres de l'Alternative et l'Entente ont bien réfléchi, mais en conclut que finalement, qu'il s'agisse de 5 % ou de 3 %, tout le monde s'entend sur le fait d'augmenter les estimations fiscales, puisque dans ces propositions-là, il y aurait aussi cette augmentation de 3 %. **M. RAEMY** ajoute qu'ils ont travaillé ensemble pour le bien de la Commune et proposent de limiter l'impact en proposant d'autres mesures.

Mme RAMBACH reconnaît qu'une étude de budget implique des discussions et une volonté de comprendre les enjeux, mais l'objectif n'est pas de remettre en cause l'ensemble du travail entrepris dans les différentes commissions, en plus de la commission finances. Selon elle, une étude ne consiste pas à retravailler tous les chiffres donnés, mais donner des explications, répondre aux interrogations sur les montants inscrits au budget dans les différentes rubriques.

M. JOYE constate que tous discutent encore une fois de ce budget. Il rappelle que la voix du Président de la commission finances est celle qui a fait basculer le vote. Certaines choses peuvent en effet être intégrées ; d'autres non. Il se demande pourquoi il n'y aurait pas deux variantes et que les membres du Conseil municipal auraient la responsabilité de trancher lors de la prochaine séance. Selon lui, cette solution serait la plus simple à mettre en œuvre.

Pour **M. CHRISTIN**, le but de l'étude était de comprendre tous les chiffres qui ont été présentés, ainsi que les raisons des augmentations ou des diminutions des postes, pour que dans 2 semaines, les Conseillers municipaux soient en mesure de se faire un avis personnel et de pouvoir prendre une décision au plus juste de leur conscience.

M. HENRIOD souligne qu'ils ont tous envie de travailler avec un budget, lui le premier, et que le but n'est pas de le saborder. Simplement, face à des situations imprévues d'urgence, il estime qu'il est nécessaire d'être capable de réagir et d'entendre les autres. Il ajoute que le Conseil municipal travaillera quoi qu'il en soit avec un budget en 2025.

M. JOYE indique que le rapport de la commission finances été lu et le procès-verbal sera mis à disposition prochainement des membres du Conseil municipal et chacun pourra le consulter. Il attire ensuite l'attention de **M. CHRISTIN** sur le fait que tous les points ont été abordés (tant ceux relevant de l'Exécutif que de la partie minoritaire). Une attention particulière devra donc peut-être leur être accordée afin de voir comment se positionner.

M. NOVELLE, qui ne souhaite pas voir le débat se prolonger, déclare que deux solutions se présentent à eux : la première proposition est celle de l'Exécutif et de la commission finances, avec ses 5 % de plus d'estimation fiscale ; et la deuxième proposition est celle qui prévoit des coupes.

La Présidente demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord pour que 2 variantes de projet de budget proposées (celle validée par la commission finances et le budget du rapport de minorité), pour que tous puissent prendre conscience des coupes qui ont été apportées des deux côtés et des solutions proposées par les membres de la commission

finances dans leur ensemble, puisque chacun a travaillé sur ces budgets, même si les coupes étaient différentes des deux côtés, afin d'avoir une vision globale et de pouvoir se faire une idée de ce qui a été proposé.

M. NODA GONZALEZ explique que les coupes concernaient quatre points importants : deux sur la crèche, un sur la Fête du 1^{er} août et un sur le livre, ainsi que de nombreuses petites rubriques équivalant, de mémoire, à un montant CHF 15'000.00.

Mme LAGROUNI fait remarquer que la situation dans laquelle se trouvent, ce soir, les membres du Conseil municipal est très particulière. En effet, chaque commission s'est réunie pour établir son budget ainsi que la commission finances qui a fait le sien. La proposition de voter deux budgets lui semble particulière, ce d'autant que potentiellement 3 autres membres pourraient proposer un 3^{ème} projet de budget.

M. ZBINDEN n'a jamais affirmé que le budget est mal conçu. Il estime simplement que le point principal est le risque de se retrouver avec un déficit aux comptes 2025 de CHF 240'000.00, voire plus.

M. NOVELLE faire remarquer que chaque année, dans le canton, des communes présentent un budget et au moment des comptes, celles-ci sont déficitaires. Si Aire-la-Ville devait se retrouver dans cette situation, il estime que la Commune dispose de suffisamment de liquidités pour combler ce déficit.

Afin de savoir ce qu'il est possible de faire techniquement, **M. ROCH** pense que M. HENRIOD doit présenter les points où il souhaite revoir le budget à la baisse, pour que tous les membres du Conseil municipal sachent sur quoi ils voteront dans 2 semaines.

M. HENRIOD indique que ces points sont clairement mentionnés à la page 42 du procès-verbal de la commission finances. Il ne s'est pas permis de le communiquer, puisque ce document n'est pas public.

M. NODA GONZALEZ ajoute avoir été coupé dans son rapport en qualité de Président de la commission finances (voir point 2), dans lequel il aurait apporté les propositions de coupes du rapport de minorité. **M. NODA GONZALEZ** s'interroge si légalement il est possible de présenter 2 projets de budgets. Il revient sur le travail fait par les différentes commissions qui ne doit pas être refait ce soir.

M. CHRISTIN ajoute, pour celles et ceux qui s'inquiètent pour les finances communales, que la Commune recevra des recettes supplémentaires en lien avec l'extraction des gravières, dans les prochaines années. **M. HENRIOD** souligne que la Commune a déjà reçu un acompte sur ces recettes.

M. ROCH suggère, pour terminer et informer les membres du Conseil municipal, que M. HENRIOD précise les coupes qu'ils proposent de faire.

M. HENRIOD transmet notamment les éléments suivants : CHF 12'000.00, dont CHF 10'000.00 pour du mobilier buvette et CHF 2'000.00 pour des divers ; CHF 5'000.00 pour un frigo à la buvette, CHF 32'000.00 d'aménagement autour de la crèche et des divers pour CHF 10'000.00 ; CHF 16'000.00 et CHF 13'000.00 pour les frais de la réalisation du livre ; CHF 10'000.00 de travaux pour la haie de chez Truchet. Le total s'élève à CHF 98'000.00.

La Présidente soumet au vote de principe de présenter, le 11 décembre 2024, deux versions du projet de budget 2025, version présentée par l'Exécutif et version avec des coupes pour CHF 98'000.00.

À l'unanimité les membres du Conseil municipal sont favorables.

VII. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion ; aucune motion.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

La Présidente demande s'il y a des divers.

M. RAEMY

- Fenêtre de l'Avent : aimerait savoir s'il serait possible d'obtenir la liste ou si celle-ci sera disponible sur le site de la Mairie. **Mme RAMBACH** lui répond que la liste sera rendue disponible d'ici le lendemain ou le surlendemain. Des affiches seront également installées et quelques personnes ont déjà annoncé qu'elles partageraient l'information publiquement.
-

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 21h15.